

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XIV

MONTRÉAL, VENDREDI 17 AOUT, 1894

No 25

ÇA ET LA.

La statistique de l'émigration constate que les Canadiens ont cessé d'émigrer aux Etats-Unis. Il ne faudrait pas attribuer tout le mérite de cette cessation de l'exode de nos Canadiens au travail de nos agents de rapatriement, si méritoire qu'il soit. L'émigration aux Etats-Unis a cessé depuis un an, dans tous les pays, parcequ'il n'y a plus de travail aux Etats Unis et c'est au contraire des Etats Unis vers les autres pays que se produit actuellement le mouvement de la population. Ainsi il y a plus d'ouvriers anglais, français, italiens, etc., qui retournent dans leurs pays, quittant les Etats-Unis, qu'il n'y a d'émigrants de ces pays vers la république américaine.

Il en est de même en ce qui concerne le mouvement de la population canadienne. Non seulement elle ne s'en va plus aux Etats Unis, mais celle qui était là-bas s'en revient au Canada. Mais comme ce rapatriement est dû à la crise commerciale et industrielle aux Etats-Unis, il ne faudrait pas lui attribuer une permanence qu'il ne saurait avoir. Nous sommes persuadé que, la crise passée, l'émigration reprendra son cours régulier comme auparavant.

Il y a évidemment des gens qui voudraient obtenir un engagement ou tout au moins une promesse plus ou moins formelle du gouvernement fédéral au sujet de la subvention à être accordée à une ligne directe de navigation entre le Canada et la France. On voudrait probablement avoir quelque chose de ce genre à offrir aux capitalistes belges, anglais ou allemands, en vue d'une émission d'actions ou d'obligations. Ainsi la compagnie qui fait un service mensuel entre Montréal et Anvers sous le nom de "Ligne Columba" et qui a pu se faire recommander pour la subvention par l'organe du parti ministériel. La *Minerve*, est en train d'émettre à Anvers des obligations au montant de 4,000,000 de francs (\$800,000) et l'on conçoit que l'an-

nonce d'une promesse de \$75,000 par année de subvention, ferait un excellent effet sur le prospectus de cette émission.

Nous l'avons déjà dit, si nous voulons un service régulier qui nous permette de tirer parti du traité franco-canadien, demandons-le exclusivement à une compagnie française ou franco-canadienne. Si les tentatives précédentes n'ont pas réussi, tenons compte du grand changement déjà survenu dans nos relations commerciales avec la France, même avant le traité; et de l'augmentation nécessaire de ces relations lorsque le traité sera ratifié. Mais, pour l'amour de Dieu, n'allons pas confier nos intérêts conjoints à des étrangers dont l'intérêt national sera probablement d'empêcher nos relations avec la France.

Nous n'avons pas encore dit un seul mot dans ces colonnes de la conférence intercoloniale qui a siégé il y a déjà plus d'un mois à Ottawa. Qu'aurions-nous pu en dire? Nous avons suivi avec autant d'attention que possible les rapports publiés par les journaux quotidiens des séances tenues à huis clos par ces délégués coloniaux qui, voyageant aux frais de leurs colonies respectives avec Mesdames leurs épouses, nous paraissaient plutôt des politiciens en excursion autour du monde, que des hommes d'état cherchant à élaborer un projet utile, sérieux et praticable. On y a beaucoup parlé, paraît-il, de fédération impériale et de tarif de faveur réciproque; deux choses absolument impraticables en ce moment, sans parler de leur utilité plus ou moins contestable. La fédération impériale est impraticable, 1er parceque l'Angleterre n'en veut pas; 2o parceque les colonies n'en veulent pas. La réciprocité Intercoloniale est également rendue impraticable, d'abord par l'opposition de l'Angleterre, ensuite par les conséquences qu'elle entraînerait dans les rapports avec les nations avec qui l'Angleterre a un traité contenant la clause de la nation la plus favorisée. Il n'est pas bien

sûr, d'ailleurs, que les colonies elles-mêmes en veuillent.

La seule question d'intérêt réel qui y a été discutée c'est celle de l'établissement d'un câble océanique entre le Canada et l'Australie, *n'atterrissant que sur des possessions anglaises*. Pour bien comprendre la portée de ces derniers mots, il faut se rappeler qu'il y a déjà un câble posé sur à peu près un tiers de la distance à parcourir, soit d'Australie à la Nouvelle Calédonie; mais ce câble a été construit par une compagnie française et atterrit sur une colonie française. Il faut donc, pour ne pas blesser le *Jingoïsme* de ces Messieurs, non pas continuer jusqu'à Victoria la ligne ainsi commencée, mais construire un câble nouveau d'un bout à l'autre et surtout qu'il soit exclusivement "british, you know!"

Mais même sur cette question qui peut avoir quelq'intérêt pour l'Australie et pour la Colombie Anglaise, la conférence s'est contenté d'émettre un vœu, de passer une résolution, en termes généraux, sans élaborer davantage le projet, sans déterminer la subvention à fournir par les deux pays, et sans s'inquiéter, du reste, si l'exploitation de ce câble pourra couvrir ses frais. Il est vrai qu'il serait très utile, en cas de guerre, au gouvernement impérial; mais alors que le gouvernement impérial le fasse construire.

Il y a, chose extraordinaire, plus d'une semaine que les tramways électriques de Montréal n'ont tué personne. Et déjà il n'est plus question de forcer la compagnie à munir ses chars de garde-corps. Sous l'émotion produite par des accidents entraînant mort d'homme, on s'était procuré quelques garde-corps que l'on avait mis sur le devant de quelques-uns des tramways.

Actuellement on se préoccupe de la même question aux Etats-Unis et plusieurs inventeurs offrent les garde-corps de leur invention. Le *Scientific American* en décrit un qui vient d'être adopté par une grande cité américaine et qui se pose, non